



en admission temporaire ne peuvent exporter la totalité de leur production. Au moins 50% de la production doit être réservée au marché locale et au maximum 50% de la production pourra être orientée vers l'export", assure notre source au ministère.

L'enjeu de l'export se joue essentiellement sur le segment des masques en tissu tissé. Et c'est ce qui permettra à une bonne partie des opérateurs qui disposent de stocks de tissu, notamment en admission temporaire, de pouvoir limiter la perte sèche qu'ils subissent depuis le démarrage de la crise en Europe. Sur ce segment, le travail commence à peine. En effet, le ministère avait concentré ses efforts d'abord sur les masques de protection jetables en tissu non tissé. La montée en puissance s'opère et la capacité de production est actuellement de 5 millions d'unités par jour. Le même effort sera fait pour les masques en tissu tissé. "Le bureau de l'Amith a fait des réunions avec la filière textile et maille pour normaliser le tissu. On a fait travailler le CTTH et l'Esith pour normaliser un maximum de tissu. Dimanche dernier (12 avril, ndlr), nous avons travaillé avec les tissus conformes aux normes pour fabriquer des prototypes de masques de protection qui ont été transmis à Imanor. En attendant qu'Imanor fasse son travail, nous avons créé des Joint-Ventures entre des opérateurs du tissage et maille et des confectionneurs. Une fois que les masques seront normalisés et qu'Imanor nous donnera le feu vert, les JV commenceront la production à grande échelle", nous confie le président de l'Amith.

Dans un communiqué diffusé dans la soirée du jeudi 16 avril, l'AMITH affirme être "en ordre de bataille" avec le ministère pour approvisionner le marché en masques. Elle ajoute que son engagement est "inconditionnel". "Dans ce cadre, l'AMITH salue les actions menées par le Ministère pour l'accompagnement des entreprises textiles dans la production des masques, notamment à travers le travail de normalisation et de certification des entreprises, et la mobilisation des capacités de production. Aujourd'hui, de nombreux industriels textiles sont certifiés, ou en cours de certification, auprès de l'Institut Marocain de Normalisation (IMANOR)." Comme souvent dans les communiqués, c'est la dernière phrase qui est la plus importante. La voici: "L'AMITH n'a aucun doute quant à la capacité et à l'engagement des industriels textiles marocains à répondre dans des délais très courts au besoin de notre pays en masques de protection en tissu. Une fois le besoin prioritaire du Maroc couvert, notre industrie orientera une partie de ses capacités de production à l'export. A ce titre, l'AMITH adhère à la décision du MICEVN de donner la priorité au besoin national avant d'envisager l'export des masques de protection." L'AMITH tient, encore une fois, à saluer les efforts du Ministère, et suit de près les décisions du gouvernement visant à atténuer l'impact de la crise du Covid-19 sur notre secteur et ses employés, à travers les mesures de soutien mises en place.